

BONNES VACANCES... QUAND MÊME!...

Voici revenu le temps des vacances. Des millions de travailleurs vont prendre un repos bien mérité et profiter, au mieux, d'une des principales conquêtes ouvrières: les congés payés.

L'euphorie des vacances ne doit cependant pas nous faire oublier les réalités, d'autant, que le gouvernement profite généralement de cette période pour perpétrer ses mauvais coups.

Gouvernement et patronat entendent bien tout mettre en oeuvre pour faire appliquer le VIème plan qui prévoit notamment:

«BLOCAGE DES SALAIRES ET HAUSSE DES PRIX.

Le blocage des salaires: la progression (!) du taux de salaire moyen qui a évolué autour de 4,2% entre 1965 et 1970, devra être abaissée à 3,8% entre 1970 et 1975.

La progression de la productivité horaire du travail sera plus élevée pour la période de 1970 à 1975, que pour celle de 1965 à 1970.

Autrement dit: accélération des cadences, rendement accru, usure accélérée des travailleurs.

La hausse de tous les tarifs publics et des prix de transports, la hausse massive des loyers (9% par an).

CHOISIR ENTRE LES MORTS:

Alors que le VIème Plan n'assurait déjà que 20% des besoins du pays en hôpitaux, le Plan n'a été réalisé qu'à 73%.

Alors qu'il faudrait pour assurer un fonctionnement normal des services hospitaliers 200.000 infirmières et infirmiers, actuellement dans les hôpitaux travaille dans des conditions inhumaines un personnel évalué à 80.000.

Et M. BOULIN, Ministre de la Santé publique, n'hésite pas à déclarer qu'il entend réduire les crédits afin que «le secteur santé fonctionne selon les critères de la rentabilité». Le VIème Plan veut limiter les dépenses pour la santé en vue de «les soulager» (textuel) de 4 milliards de francs. «Notre société, a écrit un médecin, doit maintenant choisir entre les morts».

CHASSER LES JEUNES:

La sélection vise à chasser les jeunes des C.E.T., les lycéens des lycées et les étudiants des Universités car, comme l'expliquent les experts sans conscience du VIème plan, «l'égalité de droit devant l'enseignement, l'école ouverte à tous» est devenue un luxe contraire à la philosophie du profit chère à MM. POMPIDOU-CHABAN et FAURE».

Pendant ce temps, il nous faut malheureusement constater, qu'à Nantes, nos camarades de la C.G.T. et de la C.F.D.T. palabrent, en bien étrange compagnie, au Comité d'Expansion Economique de Loire-Atlantique.

Mieux, ils réalisent l'unanimité «sous bannière syndicale».

Mais quelle bannière syndicale? Celle de la C.F.D.T. bien sûr! Laissons l'ECLAIR (25 juin 1970) (l'ami des travailleurs!!!) nous raconter la chose:

«SOUS BANNIERE SYNDICALE:

D'avance, il ne faisait aucun doute que les syndicats C.G.T. et C.F.D.T. refuseraient d'approuver le rapport dont ils contestent le bilan notamment au niveau des créations d'emplois. Il n'empêche qu'ap-

paraît d'ores et déjà comme très significatif le rôle joué par la C.F.D.T. qui, en proposant une motion pour dénoncer les choix des options du VIème plan, s'est affirmée en l'occurrence l'élément incitateur de cette prise de position, adoptée, rappelons-le, à l'unanimité.

On notera en effet qu'un Comité d'Expansion Economique a accepté délibérément de se ranger sous une bannière syndicale. Une telle adhésion mérite pour le moins réflexion.

Michel BODIGUEL».

Et voilà ... les patrons et ... la C.G.T. rangés sous la «*bannière syndicale*» de la C.F.D.T. pour «*dénoncer les options du VIème plan*».

Peut-on imaginer meilleure mystification? Voilà où conduit la notion du «*bien commun*». Les intérêts de la «*communauté départementale*» placés au-dessus des intérêts de classes!

Pas étonnant que sur un tel terrain l'initiative appartienne à la C.F.D.T. et que nos camarades C.G.T. se fassent grossièrement manoeuvrer... Mais qu'allaient-ils faire dans cette galère? L'enrôlement des patrons nantais sous la bannière syndicale de la C.F.D.T. (au nom de l'expansion régionale bafouée) n'empêche pas la répression de se développer.

Yves ROCTON, délégué à Sud-Aviation (qui vient d'être réélu par les travailleurs) est l'objet de menaces de licenciement au moment même où, sur mandat de la Fédération, il négocie un accord au plan société. La bourgeoisie ne respecte même plus les plénipotentiaires! Jean-Pierre PERCHE, délégué chez COIGNET, est également l'objet de menaces de licenciement.

A VALLOUREC-Aulnoye, le 15 avril 1970, les travailleurs occupaient leur usine pour la satisfaction de leurs revendications. Le 16 avril à 1h. du matin, les C.R.S. agressaient sauvagement les travailleurs en grève. Le 28 avril, la direction dépose une plainte contre 7 travailleurs qui sont menacés d'être poursuivis pour avoir défendu leurs revendications.

A Besançon, le lundi 15 juin, une grève avec occupation des locaux est déclenchée à l'usine LIP. Dès le mardi 16, la direction riposte et assigne les délégués syndicaux en référé. Déjà, mi février, elle avait attaqué en diffamation 12 délégués.

Parce qu'ils ont occupé leurs usines, parce qu'ils ont défendu leur grève comme l'avaient fait des centaines de milliers de travailleurs en mai-juin 1968, les travailleurs de VALLOUREC, de LIP risquent d'être lourdement condamnés.

Des militants de la *Gauche prolétarienne* sont en prison, Alain Gesmar arrêté.

Certes, à Force-Ouvrière, nous condamnons, sur le plan politique, les actions de commandos préconisées par diverses variétés de gauchistes.

Nous considérons qu'il n'existe pas de substitut à l'action de classe et que certains actes relèvent de l'infantilisme ou de la provocation.

Il n'empêche que la répression policière forme un tout. Patronat et gouvernement savent parfaitement que la lutte contre le VIème plan ne se limitera pas aux formes décidées par les gentils «*contes-tataires*» sous bannière syndicale du comité d'expansion économique de Loire-Atlantique .

Alors, ils tentent de se prémunir en remettant en cause les libertés ouvrières et démocratiques que Seule l'action commune sur un terrain de classe commun peut efficacement sauvegarder.

Mais à chaque jour suffit sa peine! Je ne sais si «*l'été sera chaud*» mais l'automne risque d'être brûlant.

Bonnes vacances camarades!

Alexandre HÉBERT.